

ARRÊTÉ

fixant la constitution de la commission de recrutement externe sans concours
d'un(e) adjoint(e) administratif(ve) des administrations de l'État (C1)

pour le poste de **chargé(e) de l'instruction des logements sociaux locatifs**
à pourvoir au sein de la **Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir**

Le directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret du n° 2016-580 du 11 mai 2016
relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique
de l'État,

Vu l'arrêté du 28 avril 2017 portant organisation des recrutements sans concours dans le
corps des adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère de
l'environnement, de l'énergie et de la mer,

Vu l'avis de recrutement externe sans concours diffusé le 18 mars 2024,

Article unique :

La commission de recrutement chargée du recrutement sans concours d'un(e) adjoint(e)
administratif(ve) des administrations de l'État (C1) à **Direction Départementale des Territoires
d'Eure-et-Loir**, pour le poste de **chargé(e) de l'instruction des logements sociaux locatifs**, est
composée comme suit :

Présidente :

- **Mme Laurence MAURY** : adjointe au chef de service Aménagement Habitat au sein de la
Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir ;

Membres qualifiés :

- **M. Clément POINT** : chef du service Connaissance et Conseil aux territoires, au sein de la
Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir ;

- **M. Thomas ANGIBAUD** : chef du service des ressources humaines au sein du secrétariat
général commun départemental d'Eure-et-Loir.

Le Directeur Départemental
des Territoires d'Eure-et-Loir,


Guillaume BARRON